

DEC162178DRH

LE PRESIDENT DU CNRS

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat,

VU le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié, portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS),

VU le décret du 27 février 2014 portant nomination du président du Centre national de la recherche scientifique- Alain FUCHS,

VU la décision n° 080040DRH du Directeur général en date du 22 juillet 2008 instituant des commissions consultatives paritaires compétente à l'égard des personnels non titulaire exerçant leur fonctions au CNRS, modifiée par la décision DEC130862DRH du 21 mars 2013,

VU la décision n°080041DRH du Directeur général en date du 22 juillet 2008 créant les commissions consultatives paritaires compétente à l'égard des personnels non titulaire exerçant leur fonctions au CNRS,

VU la décision n°DEC150175DRH du 12 mars 2015 portant nomination des représentants titulaires et suppléants à la commission consultative paritaire,

DECIDE

Article 1^{er} : Est nommé membre titulaire à la commission consultative paritaire n° 2 à compter du 1er septembre 2016, Monsieur Pierre BERTRAND-MAPATAUD, ingénieur de recherche de 2ème classe, en remplacement de Madame Clarisse DAVID.

Article 2 : Le Président du Centre national de la recherche scientifique est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 01/09/2016

Alain FUCHS



Le Président

www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 PARIS CEDEX 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 49 13